

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2025/436

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS DE 3^{ème} CATEGORIE -
SPORTING COURTHEZON JONQUIERES – LOTO – SALLE POLYVALENTE
SAMEDI 13 DECEMBRE 2025**

Le Maire de la Commune de Courthézon,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213 et suivants,

Vu les articles L3331-1 et L3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'article R322-6 du Code du Sport,

Vu la demande de Monsieur BAYO Edouard, Secrétaire Général du Sporting Courthézon Jonquières, Hôtel de ville, 84350 Courthézon, reçue le 20 novembre 2025,

Considérant l'organisation du loto du Sporting Courthézon- Jonquières à la salle polyvalente le samedi 13 décembre 2025,

ARRÊTE

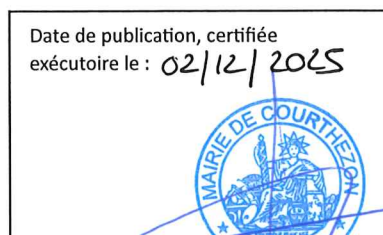
Article 1^{er} : La demande d'ouverture temporaire d'un débit de boissons de 3^{ème} catégorie formulée par Monsieur BAYO Edouard, Secrétaire Général du Sporting Courthézon Jonquières, Hôtel de ville, 84350 Courthézon est autorisée le samedi 13 décembre 2025 de 18h00 à 00h00.

Article 2 : Monsieur BAYO Edouard, est autorisé à ouvrir :

- **Un débit exceptionnel et temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie**

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dont dépend la commune dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le Maire, le Commandant de Brigade de Gendarmerie Nationale de Châteauneuf du Pape, les Policiers Municipaux, les Sapeurs-Pompiers de la Caserne de la Grange Blanche, Monsieur BAYO Edouard, Secrétaire Général du Sporting Courthézon Jonquières, Hôtel de ville, 84350 Courthézon, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Courthézon, le 24/11/2025

Pour Le Maire, Nicolas PAGET,

L'Adjoint à la sécurité, Cyril FLOURET.

